



CAMP  
de  
base



## BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom de la marque  Raison sociale   
 Téléphone  Site internet   
 Siret  N° TVA

### ADRESSE POSTALE

Numéro et rue   
 Code postal  Ville

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom  Prénom   
 Fonction  Téléphone   
 Email

### ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE DE CELLE CI-DESSUS)

Raison sociale   
 Numéro et rue   
 Code postal  Ville

### CHOIX DU STAND

Vous avez la possibilité de réserver un stand dans l'espace collectif ou un stand individuel dans un autre hall du salon. Choisissez la prestation souhaitée et la taille de votre stand :

Je souhaite exposer dans l'espace collectif Camp de Base

#### Stand non équipé

- Package 9 m<sup>2</sup> // 3 255 € HT
- Package 12 m<sup>2</sup> // 4 020 € HT
- Package 15 m<sup>2</sup> // 4 710 € HT
- Package 18 m<sup>2</sup> // 5 410 € HT
- Package 21 m<sup>2</sup> // 6 070 € HT
- Package 24 m<sup>2</sup> // 6 780 € HT
- Package 32 m<sup>2</sup> // 8 590 € HT

#### Stand équipé

- Package 9 m<sup>2</sup> // 4 020 € HT
- Package 12 m<sup>2</sup> // 5 090 € HT
- Package 15 m<sup>2</sup> // 6 210 € HT
- Package 18 m<sup>2</sup> // 7 250 € HT
- Package 21 m<sup>2</sup> // 8 230 € HT
- Package 24 m<sup>2</sup> // 9 210 € HT
- Package 32 m<sup>2</sup> // 11 680 € HT

Si vous souhaitez un stand semi-équipé (cloisons, sol, électricité et éclairage uniquement) dans l'espace collectif, merci de ne cocher que la case carrée bleue ci-dessus. L'équipe OSV reviendra à vous pour vous donner un tarif selon vos besoins.

Je souhaite exposer en stand individuel dans un autre hall

La surface est facturée à prix coûtant ISPO\* - Précisez la surface souhaitée (16 m<sup>2</sup> minimum) :

\* Les tarifs des stands à prix coûtant ISPO varient de 144 à 182 € HT / m<sup>2</sup>. Ils dépendent de l'emplacement qui vous sera proposé par le salon. Vous pouvez faire part de votre souhait d'emplacement (un ou plusieurs côtés ouverts), le salon fera ensuite au mieux pour proposer un emplacement correspondant, mais ne peut donner aucune garantie par avance.

- La contribution AUMA (association des salons allemands) et la charge de gestion des déchets sont à ajouter au prix de la surface : **4,10 € HT / m<sup>2</sup>**.
- Le forfait obligatoire OSV est facturé en complément des mètres carrés : **1 550 € HT**.
- Je souhaite bénéficier de l'option « AMENAGEMENT » sur mon stand individuel : **140 € HT le m<sup>2</sup>**

### DEFILE DE MODE

Je souhaite participer au défilé de mode qui se tiendra à 3 reprises sur l'espace Camp de Base, le coût total de cette prestation étant de 210 € HT.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales et des informations de participation et les accepte sans réserve.

Formulaire d'inscription dûment rempli et signé à retourner avant le **vendredi 9 octobre 2015** par email à [ispo@outdoorsportsvalley.org](mailto:ispo@outdoorsportsvalley.org) et/ou par courrier à l'adresse suivante :

Outdoor Sports Valley  
6 bis, Avenue des Iles  
74 000 ANNECY

**BON POUR ENGAGEMENT DE PARTICIPATION**  
Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

CAMP  
de  
base

## CONDITIONS GENERALES

### ELIGIBILITE

L'exposant certifie être éligible aux critères du Plan de Développement à l'International de la Région Rhône-Alpes :

- Siège social ou établissement basé en France,
- Effectif inférieur à 250 personnes et non filiale à plus de 25% d'un groupe dont le total de l'effectif dépasse 250 personnes,
- Chiffre d'affaire inférieur à 50 M€ ou total du bilan inférieur à 43 M€.

### ASSURANCE

L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile. En ce qui concerne le vol et les dommages, il appartient à l'exposant de s'assurer personnellement. Les marchandises exposées ne sont pas assurées contre le vol, la casse, la détérioration (en aucun cas l'association OSV ne pourra être tenue pour responsable). Un gardiennage sera assuré sur l'espace collectif pendant la durée de l'événement, mais nous vous conseillons de faire établir une extension à votre contrat d'assurance pour la durée de la manifestation.

### FRAIS ANNEXES

Les frais de déplacement et de séjour des entreprises ne sont pas inclus dans les tarifs proposés dans ce formulaire.

### EMPLACEMENT DU STAND

L'association OSV met tout en oeuvre pour que les souhaits d'emplacement en stand individuel soient respectés, mais ne peut en aucun cas garantir que le salon répondra aux attentes de l'exposant.

Pour les exposants de l'espace collectif, les stands sont attribués en fonction de la date d'inscription de l'exposant via ce formulaire mais aussi en fonction de la date de réception du formulaire "ISPO Co-Exhibitor Application" et du délai de paiement du premier acompte. Les exposants de l'espace collectif sont aussi placés en fonction de l'équipement de leur stand. En effet, les stands équipés par OSV seront regroupés ensemble et les stands non équipés également. Enfin, l'association OSV doit aussi faire face aux contraintes du salon et ne peut donc répondre à tous les souhaits des exposants si le salon ne le permet pas.

### COMMUNICATION

Pour figurer dans le catalogue du salon ISPO et le catalogue "Camp de Base", les éléments demandés devront impérativement être fournis dans les délais impartis. En cas de retard, la marque ne pourra pas apparaître sur les éléments de communication.

### SERVICES TECHNIQUES

Si vous choisissez l'option « Stand non équipé », vous pouvez faire vos commandes techniques et découvrir les prestataires conseillés par le salon en [cliquant ici](#).

### REGLEMENT

#### • Paiement par virement bancaire

- Le règlement pourra se faire en 2 échéances :
  - 60% du montant de la facture devra être réglé le **22 octobre 2015** au plus tard
  - 40% du montant de la facture devra être réglé le **19 novembre 2015** au plus tard.

Le respect de ces délais est absolument nécessaire. En effet, l'association OSV ne peut s'engager à payer d'avance le salon pour le compte des entreprises et n'effectuera donc aucun règlement en l'absence du paiement de l'entreprise.

- Toutes les dépenses optionnelles et supplémentaires non connues à cette date ou engagées sur le salon pour votre compte seront facturées dès réception des factures par le salon (au mois de janvier et/ou après le salon).

### SUBVENTIONS

• Conseil régional Rhône-Alpes : En cas d'accord des élus régionaux en octobre 2015, le soutien financier interviendra après remise d'un dossier de demande de subvention, géré pour votre compte par Outdoor Sports Valley (pour les entreprises de Rhône-Alpes exclusivement : 40 % des frais de stand sur la base de 12 m<sup>2</sup> au tarif Outdoor Sports Valley, 40 % des frais de déplacement et de séjour pour une personne de l'entreprise).

• Autres régions : Si votre entreprise n'est pas basée dans la région Rhône-Alpes, vous pouvez bénéficier de subventions de votre propre région, c'est le cas pour les régions Pays de la Loire et Franche-Comté par exemple. Pour savoir si votre région peut vous apporter un soutien financier, faites une demande par email à [ispo@outdoorsportsvalley.org](mailto:ispo@outdoorsportsvalley.org).

• Ubifrance : Une demande de labellisation auprès d'Ubifrance est actuellement en cours. Même si celle-ci est acceptée, il n'y aura aucun soutien financier complémentaire de la part d'Ubifrance.

### ANNULATION

- En cas d'annulation de votre participation, toutes les sommes engagées par OSV pour votre compte à la date de l'annulation seront intégralement dues par l'entreprise.
- En cas d'annulation de OSV toutes les sommes déjà payées par les entreprises seront intégralement remboursées.